

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 15 juin 2009 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, **Michèle STALDER (présidente)**, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Eric PRADERVAND et Viviane de WITT.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

Mme la présidente : je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence du conseil municipal. J'en suis fière et émue. Le rôle du président est de préparer l'ordre du jour et surtout de veiller au bon déroulement des séances. Depuis deux ans que je siège au conseil, il me semble que certaines règles de courtoisie et de respect n'ont pas toujours été tenues. Je vous demanderai de vous adresser au président pour obtenir la parole à votre tour lors des débats. Je ne dérogerai pas à cette règle.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2009

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je souhaite remercier le président sortant qui a mené ces deux années avec naturel et bonhomie, mais aussi avec la fermeté indispensable dans ce cénacle, sans jamais se départir de son flegme et sans frustrer le conseil de son droit de parole. Pour ces deux ans de dévouement, merci et bravo ! Je remercie aussi la nouvelle présidente d'avoir accepté cette tâche certes honorifique mais lourde de responsabilités. Tu disposes d'une procédure pour maintenir l'ordre pendant les séances. Nous serons bienveillants car c'est une tâche variée et multiple, que l'on apprend tous les jours. Bonne chance ! Nous serons toujours là pour te donner conseils et encouragements.
- Mme le Maire :
 - Nous avons commencé les recherches pour l'engagement d'un technicien communal et avons un candidat, mais nous souhaitons en auditionner d'autres. Nous allons donc ouvrir le poste.
 - La procédure de renouvellement des abonnements TPG (en plus des nouveaux) a débuté aujourd'hui. Nous avons déjà eu beaucoup de demandes, c'était donc une bonne décision.
 - J'ai écrit à M. André HURTER, directeur général des SIG, pour lui faire part de notre mécontentement. Un certain nombre des dépassements de crédits que vous devez voter sont dus à des travaux collatéraux des SIG, qui manquent de vision à long terme. Par ailleurs, lorsque nous avons terminé des chantiers, ils sont les premiers à rouvrir les routes sur lesquelles nous venons de poser un revêtement phono-absorbant.
 - Bluewin TV : nous avons relancé Swisscom pour la pose d'armoires VDSL dans les secteurs de la commune qui ne sont pas encore couverts.
 - Les chantiers de la commune ont tous de l'avance. Dès le 22 juin, il y aura des feux sur la route de Vandœuvres sur le tronçon Fol-Tattes-Fontaine, qui n'a pas encore de revêtement phono-absorbant. Dans le courant de l'été, les SIG vont faire passer une conduite d'eau à travers le petit parc de la Seymaz, qui a été refait il y a une dizaine d'années, et sous la Seymaz. J'ai essayé de m'y opposer, mais ils ne pouvaient pas passer ailleurs. Nous allons préalablement faire appel à un huissier pour établir un constat. Le bas du chemin de la Blonde est fermé à la circulation. Il sera rouvert à la fin de la semaine prochaine.
- M. Th. PRADERVAND : les ASM devraient y faire des patrouilles, car l'interdiction de circuler n'est pas du tout respectée.
- Mme CHRISTE : quand seront terminés les travaux sur le haut du chemin de Tattes-Fontaine ?
- Mme le Maire : en juillet. L'autorisation de construire a été accordée pour la zone 30 km/h secteur Cocuaz et la DGM a rendu un préavis favorable pour la zone de rencontre du chemin des Peutets. Le dossier est de retour à l'Office des autorisations de construire, qui devrait donner l'autorisation sous peu.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le Bibliobus vient cette année à Vandœuvres le dernier jeudi du mois entre 14h et 17h.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous cherchons des jeunes pour trier les déchets de table pour les Promotions et le 1^{er} Août.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 13 mai 2009.

- M. VOUTAT : le prochain numéro de la *Coquille* est bouclé. Il devrait paraître prochainement.
 - Mme de LISLE-SARASIN : je suis effarée par le faible nombre de commissaires présents aux séances de cette commission.
 - M. TERRIER : c'est une des rares commissions où il y a du travail à faire à la maison.
 - Mme de LISLE-SARASIN : lorsque la commission procède à des auditions, c'est la moindre des choses d'être là.
 - M. VOUTAT : je suis d'accord avec Mme de LISLE-SARASIN, mais ce n'est pas faute de rameuter les commissaires. La séance a été consacrée à la présentation, par MM. Pascal BAUMGARTNER et Philippe SCHWIDIGER, d'une pré-maquette de leur film de témoignages d'anciens de la commune. Ils ont expliqué comment ils avaient procédé. Ils devaient encore travailler à la musique et au montage du film. M. BAUMGARTNER a assisté à la sortie des Aînés.
 - M. FOËX : la séance aurait pu être élargie à l'ensemble du conseil, mais il a été décidé de ne plus organiser de telles séances. Pourtant, le film aurait pu intéresser tout le monde.
 - Mme VERMEIL : j'aimerais que l'on vote à nouveau sur le principe des commissions conjointes.
 - M. TERRIER : nous avons déjà voté récemment à ce sujet.
 - Mme le Maire : vous avez voté sur une séance particulière, pas sur le principe. Il peut donc être décidé, de cas en cas, de réunir des séances conjointes.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 19 mai 2009.

Eclairage public

- La commission s'est réunie en présence de M. Marco GEROMETTA, des Services Industriels de Genève. Celui-ci nous a fait un rapport suite à l'audit effectué par les Services Industriels de Genève sur les différentes possibilités d'éclairage. Il ressort de ce rapport que les Services Industriels de Genève préconisent un éclairage de type FURYO avec 2 possibilités d'ampoules :
 1. La lampe CPO-TW (lampe halogénure de mercure). Pour 260 luminaires, le coût estimatif s'élève à Fr. 318'690.- pour un gain d'énergie de 61'822 KWh et un gain sur le forfait actuel de Fr. 1'285.40/an.
 2. La lampe CDO-TT (lampe à iodure). Pour 260 luminaires, le coût estimatif s'élève à Fr. 304'188.- pour un gain d'énergie de 48'615 KWh et un gain total sur le forfait actuel de Fr. 988.40/an.
- Des luminaires de type FURYO ont déjà été posés au chemin de la Seymaz, tronçon entre le chemin De-Westerweller et la route de Mon-Idée.

- Certains membres de la commission ont soulevé le problème du contenu de ces ampoules (vapeur de mercure), qui sont un danger pour l'environnement. De plus, le recyclage de ces ampoules ne se fait que de façon partielle. En effet, les résidus de vapeur de mercure, de poudres fluorescentes et autres gaz lourds sont exportés en Allemagne pour être enfouis dans d'anciennes mines de sel.
- Les membres de la commission ont demandé à étudier d'autres technologies moins polluantes comme, par exemple, l'éclairage par LED. Selon M. GEROMETTA, opter pour d'autres technologies est difficile puisque les diodes lumineuses dans l'éclairage public ne seront pas commercialisées avant cinq à six ans. Toutefois, M. GEROMETTA propose d'étudier la question. D'ailleurs, un luminaire en LED a été posé sur le site des Services Industriels de Genève pour des tests d'éclairage public.
- Par souci d'écologie, les membres de la commission recommandent de suspendre le programme FURYO en attendant de recevoir les données supplémentaires du service de l'éclairage public concernant les nouvelles technologies LED. La commission est d'avis que Vandœuvre pourrait devenir une commune pilote avec ce dossier.

Poubelles

- La commission s'est ensuite penchée sur le dossier photographique qui mettait en évidence la vétusté et la disparité des corbeilles de propreté. Le budget 2009 pour uniformiser et moderniser celles-ci sur l'ensemble du territoire communal s'élève à Fr. 90'000.- Plusieurs modèles ont été proposés sur la base de documents photographiques et, après discussions et examens des coûts et de la conception, la commission a avalisé le choix de l'Exécutif et demande que la mairie complète l'inventaire afin d'équiper les chemins piétonniers appréciés des promeneurs.
- M. de TOLEDO : je trouve surréaliste de mettre Fr. 90'000.- « à la poubelle ». Je suis totalement opposé à cette dépense.

Précision

- M. DESPLAND : à propos des lampadaires, j'aimerais faire toute la lumière sur ce sujet :
 - Ces ampoules contiennent un minimum de 5 mg de vapeur de mercure.
 - Le programme des Nations Unies pour l'environnement encourage les gouvernements avec l'industrie à l'élimination complète des produits ou des procédés à base de mercure.
 - L'Union Européenne interdira dès 2011 l'importation et l'exportation d'un des plus grands polluant de la planète : le mercure.
 - La Suisse (Office Fédéral de l'Environnement) s'est engagée avec 141 pays, lors de la conférence de Nairobi, le 19 février 2009, à diminuer et à interdire le mercure dans l'importation à l'exception des lampes fluorescentes car il n'existe pas de matériaux de substitution au mercure.
 - Il faut 5 fois plus d'énergie pour fabriquer 1 ampoule dite à « économie d'énergie ».
 - La Chine fabrique le 70% de ces ampoules, le Tibet étant le 2^{ème} pays en réserve mondiale de mercure.
- Fabriquer et faire venir des lampes de Chine avec 5 mg de mercure, les utiliser dans nos maisons ou sur nos lampadaires et espérer qu'elles ne se cassent pas ! Les rapporter dans leur emballage d'origine aux points de récupération pour être ensuite acheminées au Cridec qui va les traiter sous atmosphère confinée. Cette usine recycle le verre et les parties métalliques. Seuls 3 % de l'ampoule sont envoyés en Allemagne comme déchets spéciaux. Mais, justement, ces 3 % de composants ne sont que mercure, poudres

fluorescentes et autres déchets contaminés. De plus, on estime à seulement 60 % le taux de récupération de ces ampoules.

- Des alternatives existent déjà sur le marché. La technologie des ampoules LED fait des progrès fulgurants. Mais d'après les SIG, il faudra attendre encore 4 à 6 ans...
 - Le 18 juin 2008, Suisse Energie, en collaboration avec la cité de l'énergie et les communes intéressées a organisé un atelier sur l'éclairage public.
 - Le lieu : les Services Industriels Genevois.
 - Le titre : « Eclairage public : les avantages de la lumière LED. »
 - La ville de Taiwan remplace ses 700'000 ampoules par des LED. Anchorage l'a fait. Los Angeles, avec le soutien de la Fondation Clinton pour le climat, remplacera ses 140'000 lampadaires d'ici 5 ans. Au terme de ce programme, Los Angeles économisera 40% de son énergie consacrée à l'éclairage public. Après 7 ans, la ville aura récupéré son investissement et continuera d'économiser 10 millions de dollars par an.
 - Plus près de nous, Darmstadt, Carcassonne, et même Lausanne testent des éclairages publics avec lampadaires LED. La Commune de Vandœuvres se devrait d'être novatrice en la matière et si les SIG voulaient bien jouer le jeu, ce serait un atout au niveau politique, technologique, énergétique et du vrai développement durable !
 - Et comme le dit Ellen MacArthur : « Un geste, plus un geste et c'est ma terre qui va mieux. »
-
- Mme de LISLE-SARASIN : que veut dire LED ?
 - M. DESPLAND : light emitting diode. Cela fait partie des nouvelles technologies qui progressent très rapidement. La dernière d'entre elles contient des poudres de diamant.
 - Mme le Maire : M. GEROMETTA nous a fait savoir qu'il avait beaucoup de peine à obtenir des informations sur la quantité de mercure contenue dans les lampes FURYO. Les fournisseurs lui répondent que c'est un secret de fabrication. Il nous a proposé de placer un lampadaire LED à l'essai, au chemin de Tattes-Fontaine, pendant quelques semaines.
 - Mme CHRISTE : nous pourrions également profiter de nous renseigner sur un éclairage solaire.
 - M. DESPLAND : le problème du solaire, ce sont les batteries. Le fabricant m'a confirmé que les FURYO contenaient du mercure. Contrairement au FURYO, le LED permettrait de contrôler l'éclairage public par radar. Il diminue à 30 % quand il n'y a pas de trafic et se rallume instantanément au passage de véhicules ou de piétons.
 - M. FOËX : êtes-vous tous d'accord avec cet éclairage public intensif ? Les SIG nous imposent un éclairage intensif.
 - Mme le Maire : comme je vous l'ai déjà expliqué, si nous voulions réduire ou supprimer l'éclairage public sur le tronçon en zone agricole du chemin de la Seymaz, nous aurions dû enlever les socles, alors que nous avons pu réutiliser les socles existants. Au chemin de Tattes-Fontaine, nous avons pu diminuer le nombre de candélabres proposé par les SIG.
 - M. DESPLAND : une commune fribourgeoise a effectué des tests pour éteindre l'éclairage public à partir de deux heures du matin, mais il faut pour cela des armoires dont chacune coûte Fr. 140'000.-.
 - M. MULLER : renvoyons le dossier en commission avec la mission de poursuivre l'étude des LED, d'un éclairage minimal et d'un contrôle par radar, tout en tenant compte de la pollution lumineuse, qui a un coût indirect.
 - M. DESPLAND : les SIG annoncent une augmentation du prix de l'électricité de 10 à 15 %.

- M. de TOLEDO : j'encourage la commission à faire des tests avant de prendre une décision. Les lumières qui s'allument et s'éteignent lorsqu'il y a un mouvement ne fonctionnent jamais.
- Mme VERMEIL : je ne comprends pas pourquoi nous n'aurions pas pu conserver un luminaire sur deux sur le tronçon en zone agricole du chemin de la Seymaz.
- Mme le Maire : nous allons nous renseigner.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 25 mai 2009.

- La commission a reçu Mme Michèle DÉCHAMBOUX, directrice d'établissement. Elle nous a parlé du premier conseil d'établissement, qui s'est tenu le 7 mai dernier.
- Nous avons ensuite parlé du spectacle et du menu des promotions, puis avons traité la demande de l'enseignant des arts visuels pour un four permettant de cuire les travaux en céramique. Le coût d'un tel four est de Fr. 10'000.- hors frais d'installation. Nous avons demandé des devis plus précis et nous sommes posé la question du besoin. Le risque lié à un tel four et la chaleur qu'il dégage devront également être étudiés. L'enseignant a voulu nous rassurer, mais le capitaine des pompiers et le concierge ne sont pas d'un avis tout à fait identique. Nous allons donc tirer au clair le prix définitif et les risques liés à une telle installation avant de vous faire part de la position définitive de la commission.
- En matière de sports, la commission a voté à l'unanimité la diminution de la redevance annuelle du Tennis Club de Fr. 15'000.- à Fr. 5'000.-, pour tenir compte du fait que la durée de vie du club est limitée, en raison du projet de construction d'immeubles et car son but premier est de donner le goût du tennis à des enfants, l'essentiel des activités ayant lieu le samedi matin pour les jeunes. Le paiement de la redevance constitue l'une des grosses dépenses du club, qui n'est pas très riche. J'ai formulé cette demande en tant que président du club.
- Ski nautique : depuis que l'Etat a retiré sa subvention, les cours de ski nautique donnés à la Société nautique de Genève ont passé de Fr. 110.- à Fr. 150.-. Bien qu'il s'agisse d'un sport polluant, la commission a accepté de prendre en charge la différence pour les communiens, en versant une subvention de Fr. 40.- par jeune Vandœuvrien prenant part au stage de ski nautique et de wakeboard de la SNG.
- La commission a accepté à l'unanimité une subvention de Fr. 3'000.- pour l'organisation de camps de football.
- Centre sportif intercommunal : le projet de centre sportif intercommunal devisé à 80 mio de francs ne va vraisemblablement jamais voir le jour, car jugé trop cher par les communes faisant partie de ce projet. Nous allons cependant nous intéresser au centre existant de Rouelbeau, qui pourrait être agrandi et modifié.
- À l'occasion de la Course de l'Escalade, la commune va subventionner SantEscalade, comme elle le fait depuis quelques années, à raison de Fr. 2'000.-, plus l'inscription à la Course pour les Vandœuvriens. SantEscalade est un programme d'entraînement pour les jeunes, qui comprend les entraînements proprement dits, l'alimentation et la santé autour du sport et de la course à pied en particulier.
- Mur de grimpe : l'étude conduite par M. MULLER est en cours.

- Vous avez reçu un tous-ménages concernant un gymnase uranais qui organise des vacances linguistiques pour ses élèves et recherche des familles qui pourraient les accueillir. Si vous êtes intéressés, manifestez-vous.
- Mme VERMEIL : je suis d'accord avec les réserves émises concernant le four à céramique, mais l'enseignant fait un travail extraordinaire avec les enfants.
- M. TERRIER : nous n'avons rien contre lui, mais actuellement il se déplace en voiture pour aller cuire les céramiques ailleurs et cela semble bien fonctionner ainsi.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je renchéris, il est également en charge des arts appliqués à l'Ecole du Belvédère, or notre école fait partie du conseil d'établissement qui regroupe quatre écoles de Choulex, Cologny et Vandœuvres. Le four serait à Vandœuvres, mais comme l'enseignant travaille dans notre école et dans celle du Belvédère, les trois autres écoles du conseil d'établissement n'en bénéficieraient pas.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 26 mai 2009.

Audition de M. Alain Carré, Théâtre du Crève-Cœur

- La saison s'est très bien déroulée sur l'année, mais il devient de plus en plus difficile pour le théâtre de tenir son budget, et donc de poursuivre seul, d'où le projet d'établir une collaboration financière avec la commune la plus proche. Il ne s'agit pas d'une demande de fonds, mais plutôt d'envisager des événements communs (soirée réservée aux communiers, matinée ou soirée pour les écoles, ateliers, etc.) et éventuellement une association par rapport au spectacle que Vandœuvres organise tous les deux ans dans le parc de la mairie.
- Par ailleurs, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Crève-Cœur l'année prochaine, les responsables souhaitent s'associer un maximum de gens et de communes, dont la nôtre.

Augmentation du budget

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a attiré l'attention de la commission sur le fait qu'il est nécessaire d'envisager une augmentation du budget pour 2010. En effet, en tenant compte des « subventions fixes » octroyées chaque année, le solde ne permet pas de faire face à toutes les autres demandes qui pourraient être intéressantes.
- La commission accepte à l'unanimité de prévoir une augmentation du budget 2010 pour la culture en le portant à Fr. 100.000.-.

Subventions diverses

- Ciné Transat : il s'agit d'organiser des projections de films tous publics en plein air (Parc Mon Repos) avec mise à disposition de transats, couvertures et buvette à petits prix. Le budget total est de Fr. 300'000.-. La commission est favorable à l'octroi de Fr. 3.000.-
- Théâtrochamp : le théâtre a un projet traitant du problème de l'alcoolisme chez les jeunes. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 2.500.-.
- Une subvention de Fr. 2'000.- est également prévue pour un concert joué par des enfants dans le temple le jour du Marché de Noël.
- Centenaire du Cœur de la Paroisse : l'organisation de concerts en collaboration avec le Cœur de Meinier est prévue. La commune pourrait envisager un soutien plus important que celui des années précédentes.

Aînés : sortie d'automne

- La sortie aura lieu au Palais Mascotte : repas avec spectacle au restaurant Le Duc pour un forfait de Fr. 127.- par personne tout compris. La capacité est de 60 personnes. La date prévue est le mercredi 7 octobre 2009.

Spectacle d'été 2010

- M. Philippe LÜSCHER a été reçu à la mairie avec M. Michel FAVRE, metteur en scène, pour une présentation de *La Nuit des Rois*. Le budget est de Fr. 260'000.-. La commission a estimé que cela représentait un budget beaucoup trop important et, de manière générale, elle souhaiterait un spectacle plus léger, de type comédie.
- Nous attendons trois autres projets de spectacle.
- M. de TOLEDO : je trouve très intéressante la collaboration que nous pourrions avoir avec le Théâtre du Crève-Cœur. À ce propos, je propose de doubler le budget de la culture.
- M. FOËX : je trouve aussi qu'il devrait être égal à ceux de l'aide sociale ou de l'aide humanitaire.
- Mme CHRISTE : c'est M. Yves BOREL qui a lancé l'idée d'une participation de notre commune, aussi importante que celle de Cologny. Nous avons trouvé qu'une telle participation était trop élevée car le théâtre ne se situe pas sur notre commune, mais nous avons jugé intéressant de soutenir une ou deux soirées par spectacle mis sur pied par le théâtre, soit dix par saison, et des matinées pour les enfants des écoles. Nous n'avons pas encore articulé de chiffres. S'agissant d'une collaboration avec les spectacles organisés dans le parc, ce serait à discuter car il est difficile de privilégier un théâtre plus que d'autres.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 8 juin 2009.

- Fondation ECK : l'exécutif avait rencontré des représentants de la Fondation pour une présentation d'un projet de construction, qui impliquerait une dérogation au rapport des surfaces. Au lieu du projet initial d'EMS, la Fondation veut maintenant construire des appartements. La Fondation accepterait l'intégration d'une crèche, si la commune veut la suivre dans son projet. La densification demandée serait de 0,35. L'idée serait de créer un droit de superficie et la commune achèterait le bâtiment de la crèche. La commission a préavisé :
 - d'accorder à la Fondation une dérogation pour un taux d'occupation du sol de 0,4 au maximum, mais d'octroyer à la commune une certaine surface pour une crèche, dans un bâtiment qui ne lui soit pas imposé ;
 - d'émettre des réserves sur les accès, les parkings et les aménagements extérieurs (jardin privatif pour la crèche) ;
 - de communiquer en temps utile à la Fondation le nombre d'enfants que la commune souhaite accueillir.
- La commission a pris connaissance de l'état d'avancement du projet d'immeubles à la route de Meinier. Selon une lettre de M. CRAMER, la commune est dispensée de déposer

une demande de renseignements. Il suffit d'élaborer un avant-projet de loi avec un plan succinct et un exposé des motifs. Le Conseil municipal vote ensuite une résolution demandant à ce que le projet de loi soit soumis au Grand Conseil, après quoi le dossier est retourné à la commune en vue du vote d'une deuxième résolution pour la demande de déclassement. Le prix de la bande de terrain que la commune envisage d'acquérir varie selon que la commune l'achète avant ou après le déclassement et dans quelle zone il est déclassé. Si le terrain est acheté après déclassement en zone 4B ordinaire, le prix est libre en fonction du marché. L'architecte propose de conclure une promesse de vente conditionnée avec les propriétaires du terrain.

- Dénomination de chemins communaux : deux chemins de la commune, situés dans les hauts de Pressy, n'ont pas de nom. Dans la mesure où le plan de la commune va être refait, l'exécutif a décidé de pallier à l'absence de dénomination de ces chemins. La commission a préavisé de les nommer « chemin Germaine-Tournier » et « Vy-Romaine ».
- M. FOËX : comme M. RINALDI connaît les responsables du projet de la Fondation ECK, peut-il revenir sur ses réserves par rapport aux personnes, à leurs projets et à l'emplacement, en tant qu'architecte et urbaniste.
- M. RINALDI : la Fondation travaille depuis des années à un projet d'aménagement sur son terrain, qui est actuellement en zone villas. Ses statuts prévoient qu'elle s'occupe des gens fatigués de la vie, au service de Dieu. Elle a d'abord étudié un projet d'EMS, avant le moratoire de l'Etat en 1992, puis a travaillé à un nouveau projet d'EMS, mais il n'y a pas de priorité pour l'Etat de subventionner un EMS dans ce secteur. La Fondation a ensuite développé l'idée de construire des appartements D2. Elle a fait faire une étude par un bureau spécialisé, qui a conclu que des appartements D2 n'étaient pas adéquats à cet endroit, trop isolé. J'ai mentionné en commission un projet de D2 à la Plaine, qui fait partie d'un plan de quartier déposé au département. Comme elle veut absolument réaliser un projet sur sa parcelle, la Fondation est finalement arrivée à l'idée de construire tout simplement des appartements. Comme elle veut réaliser une construction d'une certaine importance, avec un taux pouvant aller jusqu'à 0,35, elle a besoin d'une décision du conseil municipal. La question est de savoir si, bien que ce ne soit pas prévu dans le plan directeur communal, nous sommes d'accord avec un projet de logements de cette densité à cet endroit. La proposition de la commission est de répondre favorablement, même avec un taux allant jusqu'à 0,4, mais avec une crèche dont nous aimerions pouvoir maîtriser la situation, la configuration, la localisation, des limitations concernant les accès, les parkings, etc. J'ai relevé qu'il est possible aujourd'hui de réaliser des EMS sans aide de l'Etat ou des D2. Il faut savoir si nous voulons nous prononcer sur le projet d'aménagement de cette parcelle ou simplement répondre à la question de la Fondation. Une opération est en marche, avec des promoteurs derrière la Fondation.
- M. TERRIER : je trouve le projet intéressant. Pourquoi ne pas abandonner notre projet d'immeubles à la route de Meinier et s'investir dans celui-ci ? Nous pourrions ainsi conserver le terrain vert et les tennis, tout en construisant des logements, même s'ils seraient situés chez des privés.
- M. de TOLEDO : il faut approfondir ce sujet, mais sans renoncer à notre projet, car il y a une grande pénurie de logements. Cependant, je ne vois pas comment nous intéresser à un projet privé.
- Mme le Maire : la Fondation a renoncé au D2 pour du logement. Elle avait déjà modifié ses statuts en 1997 pour pouvoir accueillir des personnes à revenus modestes ou en difficulté, en plus des personnes fatiguées de la vie. Une fondation a pour but d'être active. Vous aviez accepté une dérogation pour un D2. Maintenant, la Fondation prévoit des logements destinés à des personnes répondant à ses buts. Elle aimerait pouvoir aller de l'avant dans l'optique d'obtenir l'autorisation de construire en 2010. Nous devons avoir

une ligne de conduite et nous y tenir. Nous ne pouvons pas, sans arrêt, changer de projet. Nous avons un plan directeur, qui a une valeur juridique et peut être opposable à l'Etat. S'agissant des immeubles de la route de Meinier, nous avons un fort soutien de l'Etat dans les démarches que nous avons entreprises, car on développe les villages à l'intérieur ou aux extrémités de ceux-ci et non en périphérie. Rien n'empêche que nous réalisions notre projet, même si un projet privé se développe sur la parcelle de la Fondation, vu la forte pénurie de logements, et il y a longtemps que le conseil a la volonté de réaliser une crèche.

- M. DESPLAND : je trouve que nous devrions discuter à huis clos car nous discutons d'éléments que nous devons peut-être négocier.
- M. TERRIER : il faut également penser au coût de ces projets. Si nous nous lançons dans deux projets, cela aura une incidence sur le nombre d'habitants et donc sur les infrastructures de la commune. Si nous décidons d'aller de l'avant avec ce deuxième projet, il faudra réaliser une étude globale, qui tienne compte de cette problématique.
- M. de TOLEDO : ce n'est pas un problème de débattre en public du taux de 0,4. Cela démontre l'ouverture d'esprit de la commune et le fait que nous ne sommes pas du tout sûrs de l'accorder. Cela pourra inciter les promoteurs à nous proposer quelque chose d'intéressant. Ces deux projets ne me font pas peur sur le plan financier.
- Mme le Maire : lors de la dernière séance du conseil, M. TERRIER relevait que nous ne faisons que du bitume et des « tuyaux », or nous avons maintenant d'autres projets : immeubles, crèche. Nous avons besoin de logements, chaque commune doit donner du sien. Concernant le projet privé, nous n'avons pas grand-chose à dire, mais nous devons nous renseigner auprès du DIP et des autres communes pour connaître de manière sûre et précise les besoins en places de crèches et d'école. Les crèches se font sur un plan intercommunal, non seulement pour des questions de coût, mais aussi de regroupements.
- Mme VERMEIL : la crèche, nous l'avions demandée en commission. Il serait donc cavalier et facile de revenir en arrière avant d'avoir une étude. Par rapport au logement, on ne peut pas mélanger quelque chose qui nous appartient et un endroit complètement privé. Nous ne devons pas être invasifs dans leur démarche. Nous avons demandé en commission que la commune soit attentive aux questions d'accès, de parkings et d'aménagement extérieurs. C'est déjà beaucoup.
- M. DESPLAND : j'abonde dans ce sens et je crois savoir que les communes vont bientôt être obligées de prévoir des crèches ou de subventionner les communes qui en ont.
- M. RINALDI : il y a un consensus au sein du conseil pour une crèche, là ou ailleurs. Prévoir des logements à cet endroit est contraire au plan directeur communal, qui mentionne une zone d'utilité publique. Ce n'est pas le cas de logements, même si l'on considère qu'ils seront occupés par des familles à revenus modestes. Ce n'est pas l'esprit de cette mention dans le plan directeur. Nous devons d'abord dire si nous sommes d'accord de déroger à notre principe en réalisant des logements à cet endroit. Si nous ne sommes pas d'accord, ils ne devront pas dépasser un taux de 0,2.
- Mme le Maire : concernant la mention de zone d'utilité publique, nous ne nous étions pas posé beaucoup de questions quant au but précis de la Fondation Eck, or les statuts de la Fondation avaient déjà été modifiés. Elle pouvait donc déjà créer des logements, mais nous l'ignorions. Si nous l'avions su, nous aurions prévu une autre mention dans le plan directeur. À la même époque, la Maison de Pressy a voulu s'agrandir. Elle a reçu l'autorisation de le faire, alors que la Fondation a reçu une réponse négative en raison du moratoire de M. Guy-Olivier SEGOND. Lorsque le moratoire est tombé, la Fondation s'est lancée dans une nouvelle étude. Cela coûte et la mission de la Fondation est de réaliser ses buts. Pourquoi pas du logement, puisque ses statuts l'autorisent, car c'est aussi nécessaire qu'un EMS ou une structure intermédiaire.

- M. RINALDI : ce n'est pas anodin de faire du logement à cet endroit, au lieu d'un EMS. Idéalement, nous avons voulu des logements au centre du village. C'est le projet d'EMS qui nous a fait qualifier cet endroit de zone d'utilité publique. Nous pouvons leur proposer un droit de superficie et réaliser nous-mêmes du logement.
- M. TERRIER : si la commune donne son accord pour un taux de 0,4 moyennant quelques conditions, cela ne me fait pas de souci et ce sera aussi dans leur intérêt, car ils savent bien que s'ils doivent faire du 0,2, ils ne feront rien.
- M. RINALDI : je propose de renvoyer le dossier en commission Aménagement. Il y a de nombreuses définitions de logements différentes. Quels sont nos besoins concernant la crèche ? Allons-nous la payer globalement ? Je suis contre les logements, je suis pour le 0,4 et la crèche.
- Mme le Maire : la commission était convaincue du projet. Si vous le renvoyez en commission, il faut dire pourquoi.
- M. de TOLEDO : nous sommes ici pour nous prononcer sur le préavis de la commission, pas pour faire le débat. Ce n'est pas possible de nous prononcer aujourd'hui, mais nous pouvons décider d'adopter le rapport de commission.
- M. BENOIT : ce n'est pas possible d'avoir une crèche isolée sur ce terrain. Elle sera située au rez-de-chaussée d'un des bâtiments locatifs.
- Mme le Maire : il y a un rapport à accepter, mais si les conditions ne sont pas remplies, nous ne serons pas liés.
- Mme VERMEIL : il faut que l'exécutif se renseigne sur la question de la crèche et nous pouvons demander à la Fondation plus de précisions sur la typologie des logements.
- M. MULLER : cela mérite un temps de réflexion supplémentaire. Si la Fondation a déjà attendu longtemps pour arriver à ce projet, cela ne va lui coûter très cher d'attendre deux ou trois mois de plus.
- Mme le Maire : mais alors donnez-nous des directives et des questions précises à lui poser.
- M. de TOLEDO : si la question posée est de savoir si nous sommes d'accord de leur accorder un taux de 0,4 pour du logement, avec ou sans obligation de faire une crèche, je suis d'accord de leur accorder cette dérogation pour du logement et je ne sais pas si nous avons besoin d'une crèche. Je suis donc d'accord pour du 0,4 pour du logement, sans conditions.
- Mme le Maire : vous avez émis des exigences en commission.
- M. BENOIT : allez de l'avant en donnant nos exigences. Nous ne pourrions pas négocier si nous ne donnons pas notre accord de principe.
- M. IMHOOS : approuvons le rapport ou renvoyons le dossier en commission.

Vote

Adoption du rapport : 5 voix

Renvoi en commission : 5 voix.

Vote prépondérant de Mme la présidente : renvoi en commission.

- M. de TOLEDO : nous venons de faire une belle illustration de notre immobilisme.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Proposition relative à la modification du statut du personnel de la commune de Vandœuvres et à l'adoption d'une échelle des traitements

DÉLIBÉRATION

Proposition relative à la modification du statut du personnel de la commune de Vandœuvres et à l'adoption d'une échelle des traitements

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le statut du personnel de la commune de Vandœuvres, du 22 septembre 1992, qui nécessite une adaptation aux exigences de la loi et de la jurisprudence,

Vu le projet de modification du statut du personnel et l'échelle des traitements préparés par l'administration communale,

vu les discussions entre l'exécutif et le personnel communal,

vu les rapports de la commission Administrative, financière et juridique qui s'est réunie à plusieurs reprises soit les 27 janvier, 25 mars et 20 avril 2009,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 15 juin 2009,

D E C I D E

Par 12 oui 0 non 0 abstentions

1. De modifier le statut du personnel de la commune de Vandœuvres, dont la nouvelle teneur (version définitive du 29 mai 2009) fait partie intégrante de la présente délibération.
2. D'approuver l'échelle des traitements telle qu'elle figure dans le texte annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

* * *

Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2640) commençant à la route de Pressy et finissant au chemin des Princes, en chemin intitulé « chemin Germaine-Tournier »

DÉLIBÉRATION

Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2640) commençant à la route de Pressy et finissant au chemin des Princes, en chemin intitulé « chemin Germaine-Tournier »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961,

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement du territoire et urbanisme du 8 juin 2009,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 15 juin 2009,

D E C I D E

Par 11 oui 0 non 1 abstention

1. D'accepter la proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2640) commençant à la route de Pressy et finissant au chemin des Princes, en chemin intitulé « chemin Germaine-Tournier ».
2. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Vandœuvres des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

* * *

Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « La Vy-Romaine »

- Mme le Maire : après une longue discussion en fin de séance, c'est en désespoir de cause que la commission a choisi ce nom. Le chemin est ravissant et il mérite un joli nom. Un nouveau plan de la commune est prêt à être imprimé et nous attendons ces deux dénominations de chemins.
- M. FOËX : il a été décidé de dénommer ces deux chemins, mais c'est arbitraire car personne n'y habite. Nous pouvions nous abstenir de les dénommer, mais nous avons ouvert la discussion à ce sujet, alors allons de l'avant. Un petit sentier, en chablaisien, est une vy. Le nom doit évoquer quelque chose de culturel. Je vous propose des dénominations qui viennent du patois. Par exemple, la Vy-des-Sarvans : tous les contes d'Occitanie et de Francoprovence sont en relation avec les sarvans, qui sont des petits lutins qui vont lutiner le soir dans les écuries. Ou, par rapport à la végétation bordant le chemin, qui comprend des cerisiers sauvages et des pommiers sauvages : la Vy-des-Belosses.

- Mme le Maire : j'ai deux propositions toute simples : la Vy-Belle ou la Vy-Perdue.
- M. MULLER : je propose la Vy-Sans-Nom, qui rappelle l'Aiguille sans nom que l'on voit en regardant en direction du Mont-Blanc.
- Mme le Maire : j'aimerais que l'on conclue. M. FOËX s'était proposé de nous soumettre des noms avant la séance de commission, ce qui n'a pas été le cas. J'en ai assez de revenir en arrière sur les projets en cours. Cela fait des mois que nous attendons de pouvoir éditer un nouveau plan, car le plan actuel est ancien et n'est plus à jour.
- M. TERRIER : vous auriez dû nous soumettre un concours ou en proposer un à l'école.
- Mme VERMEIL : je trouve inadmissible que l'exécutif se dispute devant nous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « La Vy-Romaine ».

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961,

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement du territoire et urbanisme du 8 juin 2009,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 15 juin 2009,

D E C I D E

Par xx oui xx non xx abstentions

1. D'accepter la proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « La-Vy-Romaine ».
2. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Vandœuvres des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Le projet de délibération ci-dessus n'est pas soumis au vote du conseil municipal.

- Mme la présidente : nous reprendrons la discussion sur la dénomination de ce chemin lors de la séance du mois de septembre.

5. Propositions du Maire et des Adjoint

- Mme le Maire : il faut que vous pensiez, en commission, au budget 2010.
- Mme le Maire : vous aviez souhaité rencontrer des représentants de l'ACG, concernant la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale, ainsi que de Genilem. Êtes-vous toujours intéressés ? Si oui, au sein de quelles commissions ? En séance élargie ou non ?
- M. de TOLEDO : je suis favorable pour la question de la péréquation.
- Décision : des représentants de l'ACG seront invités à une séance de la commission Administrative, financière et juridique, élargie à l'ensemble du conseil, en septembre ou début octobre.
- Cette même commission se réunira le lundi 27 octobre 2009, à 20h15, pour l'examen du budget 2010.

6. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : j'aimerais que la commission École, sports et loisirs réfléchisse à subventionner et réserver des places pour les jeunes de la commune qui souhaitent s'inscrire à des stages (sports nautiques, escalade, tennis, etc.) dans des clubs situés hors de la commune.

7. Dates des prochaines séances

séance n° 16 : lundi 28 septembre 2009 à 20 h 15

séance n° 17 : lundi 9 novembre 2009 à 20 h 15

séance n° 18 : lundi 7 décembre 2009 à 20 h 15

La séance publique est levée à 23h10.

La Secrétaire du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

La Présidente du Conseil municipal

Michèle STALDER